

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Le 10 décembre 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 10 DÉCEMBRE 2024 À 19H15, À
L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.**

Présences :

Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire
Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens	Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarque
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Yves Gilbert, conseiller Ville d'Alma	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.

Absences :

Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
---	---

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier trésorier-adjoint et Caroline Dubé, directrice à la vitalité du milieu et des projets spéciaux.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 11998-12-2024

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de monsieur Yves Gilbert ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Signification de l'avis de convocation
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour



**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**

- 4 Adoption du budget 2025 pour le TNO
- 5 Adoption du programme triennal d'immobilisations du TNO pour 2025, 2026 et 2027
- 6 Période de questions pour les citoyens
- 7 Levée de la séance

Résolution 11999-12-2024

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires du territoire non organisé (TNO) pour 2025 conformément aux dispositions de l'article 954 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget 2025 du TNO a été présenté aux membres de la MRC lors d'un comité plénier tenu en novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de budget est accompagné d'un document explicatif de celui-ci;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Alain Fortin, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte les prévisions budgétaires 2025 pour le **Territoire non-organisé (TNO)** dont les revenus et les dépenses se chiffrent comme suit :

Revenus	101 725 \$
Dépenses	101 725 \$

QUE le conseil de la MRC accepte pour dépôt le document explicatif du budget 2025 et autorise son envoi aux contribuables du TNO lors de l'expédition des comptes de taxes.

Résolution 12000-12-2024

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027 DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 du territoire non organisé (TNO) conformément aux dispositions de l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 déposé à l'intention des membres de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucun projet d'immobilisations envisagé pour les années visées par ledit programme;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de monsieur Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte le programme triennal des immobilisations (PTI) mentionné dans le préambule de la présente résolution.

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée.

Résolution 12001-12-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Yves Gilbert;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance extraordinaire à 19h25.

ATTESTATION - DROIT DE VOTE DU PRÉFET

Je, Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que M. Louis Ouellet, préfet a choisi de ne pas voter pour chacune des résolutions adoptées lors de la présente séance.

ATTESTATION - DROIT DE VÉTO DU PRÉFET

Je, Louis Ouellet, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Ouellet, préfet

Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière